

SOLUTION N°7

RACCORDEZ-VOUS AU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ DÉFINITIF !

L'alimentation électrique est encore souvent négligée sur les chantiers de maison individuelle. Un raccordement chez le voisin avec une succession de rallonges non adaptées ou une absence de protection différentielle (30 mA) occasionnent des risques pouvant être évités. Par ailleurs, l'utilisation d'un groupe électrogène présente de nombreux inconvénients : gaz d'échappement, manutention de l'appareil, bruit, alimentation en carburant.

UNE SOLUTION S'OFFRE À VOUS



► Si la demande d'alimentation électrique est faite en amont, il est possible d'obtenir un raccordement électrique sur chantier. Dans ce cas, il convient d'installer un coffret de chantier. Pour l'utilisation de cette solution, il convient de prendre en considération :

- la puissance nécessaire et le nombre de prises utiles ;
- le raccordement de la terre avec le piquet de terre ;
- la protection électrique assurée par la protection différentielle 30 mA ;
- le niveau de protection du coffret (IP) en fonction du lieu d'implantation.

► Coût : € €

► Niveau de santé et sécurité :   

► Productivité :  



POUR ALLER PLUS LOIN

Conservez le coffret de chantier jusqu'à l'installation du réseau définitif, pour que tous les corps d'état puissent en bénéficier.

Rapprochez-vous de votre Carsat : dans certains cas, des aides financières sont possibles.

Des informations sont disponibles sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/macons>